

Avis d'affichage relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Bureau syndical du PETR examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet du PETR <https://bande-rhenane-nord.fr>

LISTE DES DELIBERATIONS **BUREAU SYNDICAL DU PETR DE LA BANDE RHENANE NORD** **SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023**

Sous la **Présidence** de **M. Denis HOMMEL**, Président

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Pascal STOLTZ, Jean-Louis SITTER Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

Membres excusés : Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER Vice-présidents

Autre personne présente :

PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Le Bureau syndical a examiné les délibérations suivantes :

	Objet	Résultat du vote
1	Désignation du secrétaire de séance	Pascal STOLTZ, désigné secrétaire de séance à l'unanimité
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical du 21 septembre 2023	Unanimité
3	Avis au projet de schéma régional des carrières	Unanimité

Les délibérations sont consultables sur le site internet du PETR : <https://bande-rhenane-nord.fr>

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du PETR – 32, rue du Général de Gaulle à Drusenheim 03 88 06 74 32.

Le Président,

Denis HOMMEL

